

SOFICA A PLUS IMAGE 8

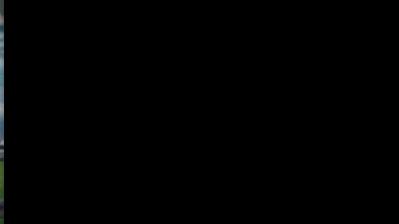
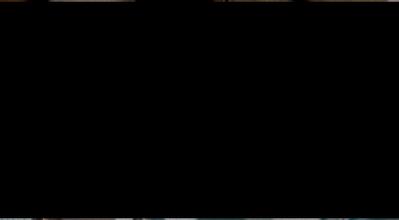
L'ACTIVITÉ DE CONSEIL AUX SOFICA D'A PLUS MANAGEMENT

Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA A Plus Image précédentes.
A Plus Image 8 n'investira pas dans ces œuvres.



LES FACTEURS DE RISQUE :

Avant de souscrire, l'investisseur doit s'assurer que ce produit correspond à sa situation fiscale et patrimoniale. L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire. En conséquence, la rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA. La SOFICA n'offre pas de garantie du capital, l'investisseur s'expose à un risque en capital non mesurable a priori. La SOFICA représente un placement à risque dont le rendement potentiel doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux. La durée de blocage sera en principe, en l'absence probable de marché secondaire, égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans.



LES FACTEURS DE RISQUE

- Avant de souscrire, l'investisseur doit s'assurer que ce produit correspond à sa situation fiscale et patrimoniale.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire. En conséquence,
- La rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- La SOFICA n'offre pas de garantie du capital, l'investisseur s'expose à un risque en capital non mesurable a priori.
- La SOFICA représente un placement à risque dont le rendement potentiel doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux
- La durée de blocage sera en principe, en l'absence probable de marché secondaire, égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans.

Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA A Plus Image précédentes. **A Plus Image 8 n'investira pas dans ces œuvres.**

INVESTIR DANS LE CINEMA ET LA TELEVISION EN BENEFICIANT D'UNE REDUCTION D'IMPOT SUR LE REVENU DE 36% EN CONTREPARTIE D'UNE DUREE DE BLOCAGE DE 5 A 10 ANS MAXIMUM ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

LES SOFICA

Les SOFICA sont des Sociétés pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle, indépendantes.

→ **A qui ça s'adresse ?**

Les personnes physiques domiciliées en France souhaitant bénéficier d'une réduction d'impôt en contrepartie d'une durée de blocage de l'investissement de 5 à 10 ans maximum et d'un risque de perte en capital.

→ **Dans quel secteur d'activité ?**

La souscription d'actions de SOFICA permet aux investisseurs particuliers d'investir dans la production et le développement d'œuvres pour le cinéma et la télévision, en bénéficiant d'un avantage fiscal, en contrepartie d'une durée de blocage de 5 à 10 ans maximum et d'un risque de perte en capital.

→ **A quel moment ?**

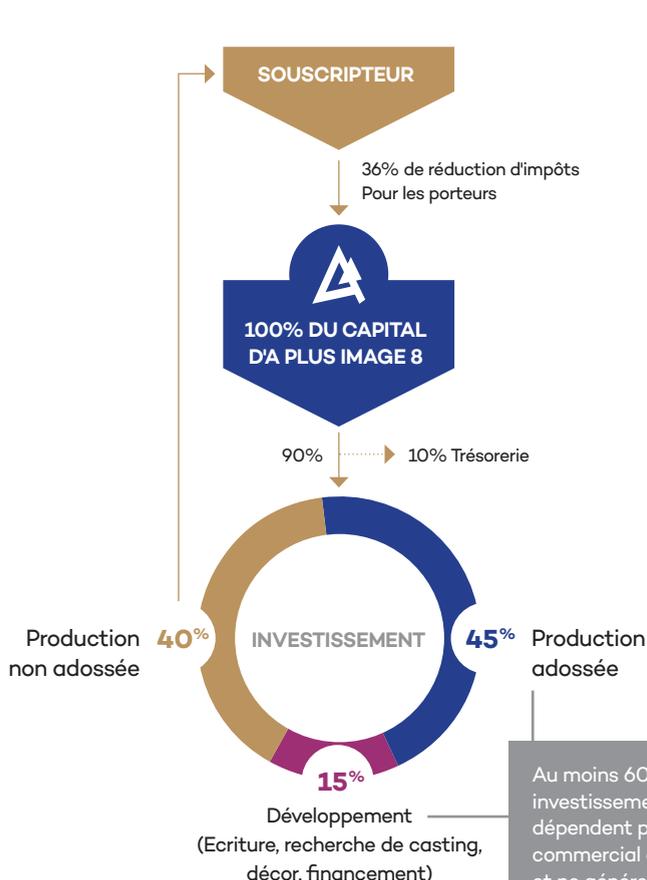
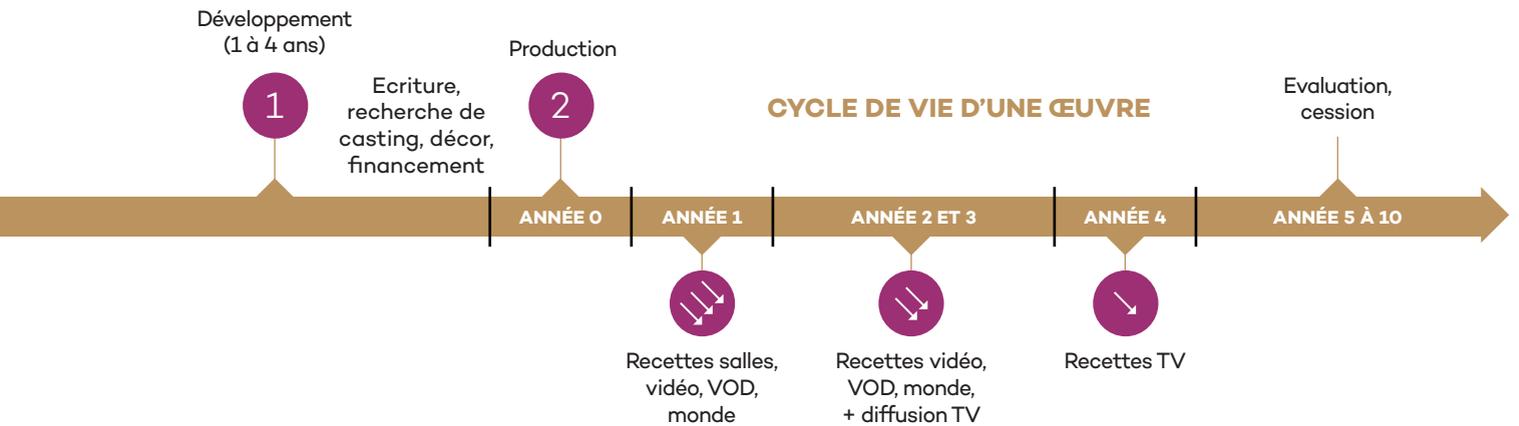
La souscription s'effectue avant le 31/12/2016. L'avantage fiscal est acquis sur la déclaration fiscale de l'année de souscription, sous réserve de conserver ses actions durant 5 ans minimum (en cas de dissolution anticipée) et 10 ans maximum (dissolution statutaire).

→ **Quelle fiscalité ?**

La réduction sur l'impôt sur le revenu est de 36% de la souscription dans la double limite de 25% du revenu net global et de 18 000 € investis par foyer fiscal. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, est susceptible d'être modifié ultérieurement et est en contrepartie d'une durée de blocage de 5 à 10 ans maximum (durée de vie de la société) et d'un risque de perte en capital.

LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La Sofica interviendra dans deux étapes essentielles de la fabrication d'une œuvre, le développement et la production.



Au moins 60% des investissements ne dépendent pas du succès commercial du film et ne généreront pas de rendement

1 LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES

INVESTISSEMENT

La Sofica investira au minimum 15% de son enveloppe d'investissement dans les coûts de développements de plusieurs œuvres.

Afin de vous faire bénéficier de l'avantage fiscal majoré de 36%, ce financement sera réalisé au travers d'une filiale détenue à 100% par la SOFICA A Plus Image 8 : A PLUS IMAGE DEVELOPPEMENT 8.

Cette filiale de développement rémunèrera son investissement sur un pourcentage des financements obtenus par le producteur ainsi qu'éventuellement sur les recettes générées par les œuvres mises en production lors de leur exploitation.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel présente un risque de perte en capital. L'investisseur pourrait ne pas recouvrer la totalité des sommes investies.



Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA A Plus Image précédentes. A Plus Image 8 n'investira pas dans ces œuvres.

PERSPECTIVE DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT POUR LA SOFICA

Dès la mise en production d'un projet (premier jour de tournage), une partie de l'investissement est remboursée par le producteur à la Sofica.

L'activité de développement ne dépend donc pas du succès commercial des œuvres, mais de leur mise en production.

En cas de non mise en production du projet, une « clause de substitution » permet à la SOFICA de

recupérer son apport sur les autres projets mis en production par la société de production.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel présente un risque de perte en capital. L'investisseur pourrait ne pas recouvrer la totalité des sommes investies.

2

LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DES ŒUVRES

Les investissements dans les œuvres seront réalisés, en numéraire, en production.

INVESTISSEMENTS ADOSSÉS

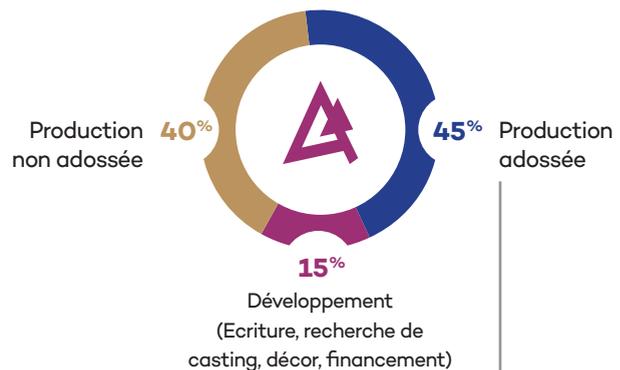
Une partie des investissements (45%) seront adossés à des producteurs, c'est-à-dire qu'ils bénéficieront d'une **garantie de rachat par le producteur au nominal de l'investissement** (diminué des sommes déjà encaissées sur ces investissements). Les investissements dits adossés supportent des frais de gestion au même titre que les investissements dits non adossés. **A PLUS IMAGE 8 ne tirera aucun profit de la revente des droits à recettes relatifs aux investissements adossés.**

INVESTISSEMENTS NON ADOSSÉS

Le solde, soit 40%, sera investi en contrat d'association à la production non adossée, c'est-à-dire qu'il ne bénéficiera pas d'une garantie de rachat par le producteur.

PERSPECTIVE DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT POUR LA SOFICA

La SOFICA bénéficiera de recettes générées par l'exploitation des œuvres sur le maximum de supports : exploitation salle, vidéo, vidéo à la demande (VOD), SVOD (VOD par abonnements), ventes à l'étranger, recettes TV, droits dérivés.



Au moins 60% des investissements ne dépendent pas du succès commercial du film et ne généreront pas de rendement

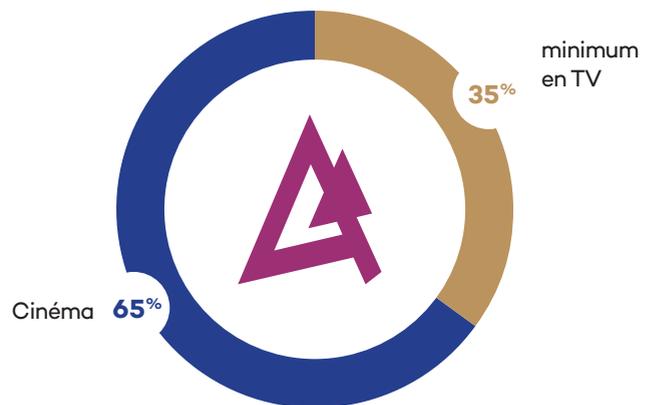
Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement adossé présente un risque de défaut du producteur.

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

L'équipe d'A Plus Management¹ dédiée au cinéma recherche systématiquement

- Une diversification dans différents types d'œuvres avec une répartition équilibrée d'au moins 35% des investissements dans des programmes TV (séries TV, séries d'animation, documentaires, etc..) et 65% maximum dans des films pour le cinéma
- Une mutualisation importante des investissements (près de 20 œuvres financées en moyenne par SOFICA) ;
- Un profil de risque défensif : 60% des investissements ne dépendent pas du succès de l'exploitation de l'œuvre et ne généreront pas de rendement

LA SOFICA A PLUS IMAGE 8
ENVISAGE DONC DE RÉPARTIR
SES INVESTISSEMENTS SELON
LES RÈGLES SUIVANTES :



1 - La société A Plus Management assure une mission de conseil et d'ingénierie pour la mise en place des moyens nécessaires à l'activité de la SOFICA A Plus Image 8.



Ces illustrations concernent des investissements déjà réalisés par les SOFICA A Plus Image précédentes. **A Plus Image 8 n'investira pas dans ces œuvres.**

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À CE MODE DE FINANCEMENT

Les métiers de l'investissement dans le cinéma et l'audiovisuel nécessitent des spécialistes aguerris à l'identification et à la négociation des meilleures opportunités. La SOFICA A Plus Image 8 dispose d'une équipe dédiée ayant une expertise dans le secteur.

- Près de **30 M€** conseillés en SOFICA et autres véhicules d'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dont **6 SOFICA**
- **Un comité de sélection** composé de **8 professionnels du secteur**
- **Plus de 150 projets** financés en production depuis 2008
- **Plus de 60 conventions de développement signées** avec des producteurs
- **120 projets** par an étudiés en moyenne

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel présente un risque de perte en capital. L'investisseur pourrait ne pas recouvrer la totalité des sommes investies.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas garantes des résultats à venir.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOFICA A PLUS IMAGE 8²

- **SOFICA**
- **FONDATEUR** : A Plus Finance³
- **DURÉE** :
la société sera créée pour une durée de 10 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
- **CAPITAL** :
3 900 000 euros⁴ à libérer en totalité lors de l'émission,

La société supportera les charges de fonctionnement suivantes :

- 3% net de toute taxe du capital social versés pour les années 1 et 2,
- 1,75% net de toute taxe du capital social versés pour les années 3 et 4,
- 2% net de toute taxe du capital social versés pour les années 5 et 6,

soit au total 13,5% net de toute taxe du capital social versé, prélevés par A PLUS MANAGEMENT.

- **DATE LIMITE DE SOUSCRIPTION** :
31/12/2016
- **PIX DE L'ACTION** : 100 euros

La société supportera dans le cadre de sa constitution des frais exceptionnels comprenant

- une commission de distribution due aux intermédiaires financiers, évaluée à 3 % (net de toute taxe) du capital social levé soit 117 000 euros ;
- une commission fixe dite de constitution de 3% (net de toute taxe) du capital social levé soit 117 000 euros, versée à A PLUS FINANCE pour couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA et la mise en place des contrats d'assistance financière,

2 - Le présent document commercial complète et ne se substitue pas au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N°SOF20160009 en date du 05/10/2016. Avant de souscrire des actions de cette SOFICA, vous devez lire attentivement le Prospectus de la SOFICA A PLUS IMAGE 8. Vous y trouverez ses caractéristiques avec les risques spécifiques inhérents ainsi que des informations sur les frais. L'investisseur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué, la SOFICA ne bénéficiant d'aucune garantie. 3 - A PLUS FINANCE est une société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est situé au 8 rue Bellini, 75116 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 420 400 699 RCS Paris. A PLUS FINANCE envisage de détenir au moins dix (10) actions de la Société, sous réserve de la disponibilité des dites actions. 4 - Si le montant des souscriptions n'atteignait pas le capital minimum de 2 500 000 euros, A PLUS IMAGE 8 ne serait pas constituée. La réduction d'impôt dans ce cas, ne sera pas applicable.

LES FACTEURS DE RISQUE

- Avant de souscrire, l'investisseur doit s'assurer que ce produit correspond à sa situation fiscale et patrimoniale.
- L'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire. En conséquence,
- La rentabilité potentielle du placement résulte avant tout de la politique de gestion de chaque SOFICA.
- La SOFICA n'offre pas de garantie du capital, l'investisseur s'expose à un risque en capital non mesurable a priori.
- La SOFICA représente un placement à risque dont le rendement potentiel doit être apprécié en tenant compte des avantages fiscaux
- La durée de blocage sera en principe, en l'absence probable de marché secondaire, égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans.

AVERTISSEMENT

Toute décision d'investir dans les actions de la SOFICA A PLUS IMAGE 8 doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Il sera proposé au Conseil d'Administration de distribuer l'ensemble des liquidités et des actifs négociables, hors réserves couvrant les frais de fonctionnement, à partir de la 6ème année. Les informations et les opinions contenues dans ce document ne sauraient constituer l'unique base de décision quant à l'opportunité de réaliser l'opération faisant l'objet du présent document. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la SOFICA ne relève pas du régime issu de la transposition en droit Français de la Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (Directive AIFM), dans la mesure où elle poursuit un objectif commercial par la conduite d'une activité d'exploitation cinématographique, conformément à la Position AMF n°2013-16. Par conséquent, la SOFICA n'est pas tenue d'être gérée par une société de gestion de portefeuille, ni de désigner un dépositaire. En effet, la SOFICA A PLUS IMAGE 8, indépendamment de son apport financier, joue un rôle opérationnel de partenaire associé à la production (ou au développement) des œuvres qu'elle finance, et de ce fait, est considérée comme un véhicule d'exploitation. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, est susceptible d'être modifié ultérieurement et est en contrepartie d'une durée de blocage égale à la durée de vie de la société, soit 10 ans, en l'absence probable de marché secondaire. L'investissement dans une SOFICA permet de bénéficier d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage minimum de 5 ans. Les sommes versées en vue de la souscription au capital d'une SOFICA conseillée par A Plus Management ouvrent droit à une réduction d'impôt de 36 % de l'impôt sur le revenu global imposable des personnes physiques dans la double limite de 25 % de leur revenu net global et de 18.000 euros par foyer fiscal.

A PLUS FINANCE



Société de gestion indépendante

8 rue Bellini – 75116 PARIS – Tél : 01 40 08 03 40 – www.aplusfinance.com